

Compte rendu

Réunion riverains

Rue Maria de Dorlodot - Suarlée

Date : 13 avril 2026

Présentation de l'avant-projet de la mise à sens unique de la rue Maria de Dorlodot

1. Mise en contexte :

Suite à une demande de riverains concernant la mise à sens unique de la rue Maria de Dorlodot, il a été décidé d'organiser une réunion participative avec les habitants du quartier.

Cette réunion a pour objectif de présenter un avant-projet visant à instaurer un sens unique dans la rue Maria de Dorlodot, dans le sens de la rue Georges Rocquiny vers la rue Léon de Moriamé.

Cette demande est motivée par des enjeux de sécurité, en particulier en lien avec la présence de l'école Sainte-Marie et les flux de circulation importants dans le quartier.

2. Présentation de l'avant-projet :

L'Échevin Pierre-Yves Dupuis introduit la réunion en rappelant la mise en contexte de l'avant-projet et les objectifs poursuivis en matière de sécurité et de mobilité dans le quartier.

Olivier Maatlia (police) présente les enjeux liés à la circulation dans la rue et aux abords.

Nicolas Nederlandt de la cellule Participation de la Ville explique le processus de consultation des riverains. Il a été précisé que le vote est ouvert aux personnes âgées de plus de 16 ans, domiciliées dans les rues sélectionnées.

Les modalités de vote sont les suivantes :

- via un QR code,
- par courrier postal,
- par téléphone,
- ou via un bulletin papier à déposer dans l'urne placée à l'école Sainte-Marie.

Chaque participation est liée au numéro national afin de garantir l'unicité du vote.

La période de vote est fixée du 13 au 28 avril. Pour que le résultat soit valable, un minimum de 50 % de participation est requis, avec au moins 66 % des votes en faveur d'une des deux options (pour ou contre la mise à sens unique).

Les résultats seront communiqués après validation par le Collège communal, via un avis aux riverains.

3. Échanges avec les riverains :

Q : Pourquoi ne pas mettre un panneau sens unique entre telle heure et telle heure comme à Bruxelles ?

➔ Ça se fait à Bruxelles car c'est l'administration de la Région Bruxelles Capitale qui gère.

Q : Un panneau routier indicatif non obligatoire ?

➔ Oui on peut tester.

Q : Plusieurs riverains interpellent sur le fait qu'en descendant, c'est plus facile pour les enfants qui sortent du bus par la porte du bus (droite) : volonté de proposer un projet avec l'école en incitant les parents à déposer les enfants dans le sens de la rue Georges Rocquiny vers la rue de la Grotte.

Q : Plusieurs riverains interpellent sur le caractère accidentogène de la Chaussée de Nivelles

➔ C'est une route régionale, relais vers la Région.

Q : Un rond-point à hauteur de la rue Zualart ?

➔ Ce n'est pas envisagé ici, la réunion porte sur le sens unique de la rue Maria de Dorlodot.

Q : La sortie de la rue de la Grotte est très dangereuse !

➔ On ne peut pas changer la morphologie du carrefour.

Q : Il faudrait compter le nombre de véhicules qui sortent du paddle (dangereux).

➔ La police répond que ça peut s'envisager

Q : Attention sur le plan il y a des poches pour le parking.

➔ Le parking est toujours autorisé

Q : Pourquoi cette demande de mise à sens unique, qui a demandé ?

➔ C'est une demande de riverains. Le bureau d'études des voies publiques a étudié la demande et a fait un plan, et la police a émis un avis favorable car la demande était motivée pour des raisons de sécurité (la rue est engorgée deux fois par jours).

Q : Un sens unique ne va-t-il pas créer des risques d'augmentation de la vitesse ?

➔ D'après les études et analyses, risque de 5% d'augmentation. Lorsqu'il y a un sens unique, on roule plus vite.

Q : Quid du comportement des parents ?

➔ En tant qu'automobilistes, ils doivent respecter le code de la route. Mais effectivement aux heures de pointe, il y a un risque que ce ne soit pas respecté.

Q : Quid C1 ? Dérogation possible ?

➔ Aucune dérogation possible.

Q : Et si on installait des ralentisseurs (notamment devant l'école) ?

➔ Ça abîme la route.

Remarque des riverains : on peut choisir notre trajet actuellement (les rues dangereuses à éviter, etc.)

Q : Le carrefour des Marronniers est dangereux !

➔ Un phasage des feux sera sollicité auprès de la Région wallonne.

Avis de l'équipe enseignante par la voie de Madame Bollen : il y a un risque d'accumulation de stationnement sauvage et effet entonnoir. L'équipe enseignante ne voit pas d'un bon œil la mise à sens unique de la rue.

Q : Si mise à sens unique, quid de l'autorisation des vélos ?

➔ Vélos autorisés car SUL.

Q : Et si les parents se garent à contre-sens ?

➔ C'est un comportement infractionnel qui relève de la responsabilité individuelle

Q : Pourquoi la rue d'Ortey est reprise pour le vote (et même les autres rues adjacentes) ? Elles ne sont pas impactées comme la rue Maria de Dorlodot !

➔ Décision prise d'intégrer les rues impactées par les flux de circulation plus importants si mise à sens unique de la rue.

Q : Si le nombre de votant n'atteint pas le % retenu ?

➔ Alors le vote sera nul.

Q : Des recours sont-ils possibles ?

➔ Oui, par exemple possibilité d'analyser un périmètre plus proche-restreint pour les votants.

Q : Pourquoi cette demande de mise à sens unique alors que je vis ici depuis 30 ans et qu'il n'y a eu que 2 accidents sur cette période.

➔ Nous devons répondre à toutes les sollicitations.

Q : Pourrions-nous mettre en place un système de relais via le comité de Suarlée pour différents aménagements (et prioriser les projets) ?

➔ Oui, les demandes peuvent-être soumises via au conseiller communal.

Q : Quid des flux de circulation, peut-on demander une analyse de trafic rue de la Grotte ?

➔ Oui, via mail à Olivier Mattlia (police).

4. Suites à donner :

À l'issue de la réunion, les points suivants feront l'objet de suites :

- Organisation de la procédure de consultation des riverains selon les modalités présentées (vote du 13 au 28 avril) ;
- Analyse des résultats du vote, sous réserve d'atteinte du quorum (minimum 50 % de participation et 66 % en faveur d'une option) ;
- Communication des résultats via un avis aux riverains ;
- Transmission à la Région Wallonne d'une demande de phasage des feux au carrefour des Marronniers ;
- Possibilité pour les riverains de solliciter une analyse de trafic pour la rue de la Grotte, via la police (contact : Olivier Mattlia).

Clôture de la réunion à 20h10

Rédigé par Sarah Paulin